



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015  
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les  
produits dangereux (HPR)

Date d'émission 13-oct.-2023

Date de révision 13-oct.-2023

Numéro de révision 1

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit American Oak Gel Stain

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit B124

Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Revêtement bois

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fabricant

General Finishes  
2462 Coporate Circle  
East Troy, WI 53120  
Phone 1-800-783-6050

#### Distributeur

Wood Essence  
2343 1st Ave North, unit B  
Saskatoon, SK S7K 2A2  
Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products  
180 Ave Du Voyageur  
Pointe-Claire, QC H9R6A8  
Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools  
1090 Morrison Drive  
Ottawa, ON K2H1C2  
Phone 613-596-0350

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24  
Chemtrec 1-800-424-9300  
+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

## 2. Identification des dangers

### Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage****Danger****Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une irritation des yeux.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef.

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres renseignements**

Aucun renseignement disponible.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)

			renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	
Solvant naphtéinique et paraffinique	64742-47-8	10 - 30	-	-
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	10 - 30	-	-
Éthanol	64-17-5	1 - 5	-	-
Solvant Stoddard	8052-41-3	1 - 5	-	-
Benzaldéhyde	100-52-7	0.1 - 1	-	-
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1	-	-
Quartz	14808-60-7	0.1 - 1	-	-
Noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1	-	-
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	0.1 - 1	-	-

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Effets d'une exposition</b>	Peut provoquer le cancer. Effets mutagènes. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun renseignement disponible.

**Dangers particuliers associés au produit chimique** Aucun renseignement disponible.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité au choc** Aucun.  
**Sensibilité à la décharge électrostatique** Aucun.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Autres renseignements** Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Garder sous clef. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Éthanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 3300 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
Solvant Stoddard 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 20000 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 1800 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 350 mg/m <sup>3</sup>
Éthylbenzène 100-41-4	Ototoxicant - potential to cause hearing disorders	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm

	TWA: 20 ppm	(vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>	
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> respirable particulate matter	TWA: 50 µg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> respirable dust : (250)/(%SiO <sub>2</sub> + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m <sup>3</sup> respirable dust TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> inhalable particulate matter	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1750 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons PAH	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm
Solvant Stoddard 8052-41-3	TWA: 100 ppm TWA: 572 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 290 mg/m <sup>3</sup> STEL: 580 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>
Benzaldéhyde 100-52-7	-	-	STEL: 4 ppm STEL: 17 mg/m <sup>3</sup>	-
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Éthanol	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm
Solvant Stoddard	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm
Éthylbenzène	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm
Quartz	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Éthanol	TWA: 1000 ppm STEL: 1250 ppm	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm STEL: 1250 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m <sup>3</sup>
Solvant Stoddard	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 575 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 720 mg/m <sup>3</sup>
Éthylbenzène	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm Designated substance	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm Designated Chemical Substance	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>
Quartz	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 300 particle/mL
Noir de carbone	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>

**Limites d'exposition professionnelle biologique**

Nom chimique	ACGIH
Éthylbenzène 100-41-4	0.15 g/g créatinine - urine (Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid) - end of shift

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Considérations générales sur l'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	
État physique	Liquide
Couleur	Brun
Odeur	Faible
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
pH		Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition		Aucune donnée disponible
Point d'éclair		Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative		Aucune donnée disponible
Densité relative	8.2	
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	900 - 1200 cP
<b>Autres renseignements</b>	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	Aucun renseignement disponible
VOC	< 500 g/L
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Matières incompatibles	Acides forts, Bases fortes, Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux (sur la base des composants). Peut causer une rougeur, une démangeaison et une douleur. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée (sur la base des composants). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Rougeurs. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.
-----------	---

### Toxicité aiguë

### Mesures numériques de la toxicité

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:**

ETAmél (orale)	173,331.40 mg/kg
ETAmél (cutané)	5,561.30 mg/kg
ETAmél (inhalation-vapeur)	73.80 mg/l
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	15.9859 mg/l

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Solvant naphénique et paraffinique	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	> 25 mL/kg ( Rat )	> 4000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.28 mg/L ( Rat ) 4 h
Éthanol	= 7060 mg/kg ( Rat )	-	= 116.9 mg/L ( Rat ) 4 h = 133.8 mg/L ( Rat ) 4 h
Solvant Stoddard	-	> 3000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.5 mg/L ( Rat ) 4 h
Benzaldéhyde	= 1300 mg/kg ( Rat )	> 1250 mg/kg ( Rabbit )	-
Éthylbenzène	= 3500 mg/kg ( Rat )	= 15400 mg/kg ( Rabbit )	= 17.4 mg/L ( Rat ) 4 h
Noir de carbone	> 15400 mg/kg ( Rat )	-	> 4.6 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	> 6000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	> 8500 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Contient un mutagène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut induire des anomalies génétiques.

**Cancérogénicité** Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Éthanol 64-17-5	A3	Group 1	Known	X
Éthylbenzène 100-41-4	A3	Group 2B	-	X
Quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X
Noir de carbone 1333-86-4	A3	Group 2B	-	X

**Légende**

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal



**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Connu - cancérogène connu

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.

**12. Données écologiques****Écotoxicité** Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Solvant naphténiq ue et paraffinique 64742-47-8	-	LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.2mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =2.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) 64742-88-7	EC50: =450mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =800mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >100mg/L (48h, Daphnia magna)
Éthanol 64-17-5	-	LC50: 12.0 - 16.0mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 13400 - 15100mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: 9268 - 14221mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna)
Benzaldéhyde 100-52-7	-	LC50: 10.6 - 11.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =12.69mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.8 - 1.44mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 6.8 - 8.53mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7.5mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-
Éthylbenzène 100-41-4	EC50: =4.6mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: >438mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 11.0 - 18.0mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =4.2mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 7.55 - 11mg/L	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50: 1.8 - 2.4mg/L (48h, Daphnia magna)

	EC50: 2.6 - 11.3mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: 1.7 - 7.6mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	(96h, Pimephales promelas) LC50: =32mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 9.1 - 15.6mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =9.6mg/L (96h, Poecilia reticulata)		
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	-	LC50: =2200mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-

**Persistence et dégradation**                      Aucun renseignement disponible.

### Bioaccumulation

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Éthanol 64-17-5	-0.35
Solvant Stoddard 8052-41-3	6.4
Benzaldéhyde 100-52-7	1.4
Éthylbenzène 100-41-4	3.6

**Autres effets nocifs**                                      Aucun renseignement disponible.

## 13. Données sur l'élimination

### Méthodes d'élimination

**Déchets de résidus/produits inutilisés**                      Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé**                                      Ne pas réutiliser les contenants vides.

**Californie - Informations sur les déchets**                      Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

## 14. Informations relatives au transport

**DOT**    Non réglementé

**TMD**    Non réglementé

**IATA**    Non réglementé

**IMDG**    Non réglementé

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlements internationaux**

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

**Inventaires internationaux**

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Éthylbenzène - 100-41-4	0.1

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Éthylbenzène 100-41-4	1000 lb	X	X	X

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
Éthylbenzène 100-41-4	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Éthanol - 64-17-5	Carcinogen Developmental
Éthylbenzène - 100-41-4	Carcinogen
Noir de carbone - 1333-86-4	Carcinogen
Quartz - 14808-60-7	Carcinogen
Cumène - 98-82-8	Carcinogen
Toluène - 108-88-3	Developmental

Benzène - 71-43-2	Carcinogen Developmental Male Reproductive
Naphtalène - 91-20-3	Carcinogen

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Éthanol 64-17-5	X	X	X
Solvant Stoddard 8052-41-3	X	X	X
Oxyde de fer 1309-37-1	X	X	X
2-Éthylhexan-1-ol 104-76-7	-	X	X
Benzaldéhyde 100-52-7	X	X	X
Éthylbenzène 100-41-4	X	X	X
(2-méthoxyméthyléthoxy)propan ol 34590-94-8	X	X	X
Noir de carbone 1333-86-4	X	X	X
Quartz 14808-60-7	X	X	X
Cumène 98-82-8	X	X	X
Toluène 108-88-3	X	X	X
Naphtalène 91-20-3	X	X	X
Benzène 71-43-2	X	X	X

### Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

## 16. Autres informations

**NFPA** Risques pour la santé 2 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers -  
**HMIS** Risques pour la santé 2 Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle X  
 \*

Légende Étoile des risques chroniques \* = Danger chronique pour la santé

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)  
 Valeur plafond Valeur limite maximale \* Désignation de la peau  
 + Sensibilisants

### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)  
EPA (Agence de protection de l'environnement)  
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)  
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis  
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)  
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données de substance dangereuses  
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)  
Classification SGH - Japon  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)  
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)  
NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)  
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)  
Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 13-oct.-2023

**Date de révision** 13-oct.-2023

**Note de révision** Libération initiale.

**Avis de non-responsabilité**

**À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.**

**Fin de la fiche signalétique**